



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le **07 NOV. 2024**

ID : 057-245700695-20241031-D2024_134_SI-AI

DECISION 2024-134

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la candidature pour réaliser un apprentissage au sein de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs transmise par Monsieur [REDACTED] au sein du service Culture,

Vu le processus de recrutement,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant l'opportunité d'aboutir à ce recrutement,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

DECIDE

Article 1 :

De conclure et signer le contrat d'apprentissage de Monsieur [REDACTED], à compter du 12 novembre 2024 pour une durée de deux ans dans le cadre de son master en communication.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 31 octobre 2024

Le Président,
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le

07 NOV. 2024